

## Faire progresser l'égalité professionnelle est l'une des grandes priorités de Pyrénées Presse.

En 2023, l'index égalité professionnelle de Pyrénées Presse s'élève à **92 points sur 100**.

L'index égalité professionnelle permet de mesurer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.

Il est établi selon **quatre critères** pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 250 salariés : les écarts de rémunération, d'augmentation individuelle, le pourcentage de salariées augmentées après la naissance d'un enfant et la représentation des femmes parmi les dix postes les mieux rémunérés.

Dans le cadre de son nouvel accord égalité professionnelle signé le 16 décembre 2022, la société Pyrénées Presse s'est engagée à agir sur les domaines d'action suivants :

- ✓ **Assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** : à l'embauche, lors de la mobilité professionnelle, au retour de congé familial ; assurer l'égalité de traitement des temps partiels. En 2023, l'écart pondéré de rémunération constaté a été mesuré à 1,5% en faveur des hommes, taux historiquement bas au sein de l'entreprise ;
- ✓ **Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale** : aménagements horaires, aménagements de poste dans le cadre de la parentalité, égalité de traitement dans le cadre de la mise en œuvre des congés liés à la parentalité, favoriser le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, faciliter l'information sur les avantages sociaux ;
- ✓ **Promouvoir l'égalité dans l'évolution professionnelle** ;
- ✓ **Faciliter l'accès à la formation, vecteur d'égalité professionnelle.**

# Index égalité professionnelle 2024

Exercice 2024



Faire progresser l'égalité professionnelle est l'une des grandes priorités de Pyrénées Presse.

En 2023, l'index égalité professionnelle de Pyrénées Presse s'élève à **92 points sur 100**.



Ecart de rémunération : **38/40**



Ecart de taux d'augmentations individuelles : **35/35**



Salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité :

**indicateur incalculable** (pas de retour de congé maternité en 2023)



Salariées parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

# Index égalité professionnelle 2024

Exercice 2024

